

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 063 DU 18 AVRIL 2024 PORTANT NOMINATION DE
CERTAINS HAUTS CADRES ET D'UN CADRE A LA PRIMATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/271 du 06 décembre 2021 portant Révision du Décret n°100/065 du 22 septembre 2020 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Vu le Décret n°100/105 du 07 septembre 2022 portant Nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Bureau chargé des Affaires Politiques et Diplomatiques :

Monsieur Xavier NGENDAKUMANA.

Article 2 : Est nommée Chef de Bureau chargé des Affaires Sociales et Culturelles :

Dr. Adeline MANIRAMBONA.

Article 3 : Est nommé Conseiller chargé de l'Evaluation Sécuritaire au Bureau chargé des questions de Défense, de Sécurité et de l'Administration Territoriale :

Colonel (Retraité) RURAYI Pie.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 18 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.